Notice biographique

Repères biographiques communs

Nom : YENGUE Prénom : Jean Louis

Corps : MdC Grade détenu : Classe Normale Section : 23

Etablissement(s) d'affectation : Université de Tours

Unité ou équipe de recherche : UMR 6173 CITERES

Ecole doctorale dans laquelle a été préparé le doctorat : Paris 1, UMR PRODIG

Directeur et co-directeur de thèse :Yann Callot

Etablissement ayant délivré le doctorat et date de la soutenance de la thèse : Université Paris 1

Garant de l'habilitation à diriger des recherches et date de son obtention : Néant

Liste de 5 publications caractéristiques des domaines de spécialité

-Yengué J-L, 2006. L'arbre des villes, l'arbre des champs. Les processus de construction de paysages au nord du Cameroun pp. 43-59 in "Paysage, mode d'emploi" sous la direction d'Odile Marcel. Edition Champvallon. 296 p.
-Severine Huguet, Yengue Jean Louis, 2007, " Le végétal comme outil de recomposition du quartier des Fontaines à Tours (France)" Revue Environnement Urbain / Urban Environment Vol. 1 2007 pp. b9-b23 (http://www.vrm.ca/cyber-revues.asp)
-Yengué JL, Amalric M., Andrieu D., Fournier M., Serrano J., Servain S., Verdelli L., 2008 "Flood risk consideration : a new paradigm Urban examples in the middle valley of the Loire (France)" in Flood recovery, innovation and response, edited by D. Porverbs, C.A. Brebbia and E. Penning-Rowsell. Edition WIT press. ISBN 978-1-84564-132-0 vol 118 (www.witpress.com) Pp81-90
-Jean Louis Yengué, 2010, "GIS : is it an adapted tool for the landscape dynamics's studies?" in Languages and visions of landscape and territory UAM Ediciones, Madrid, Espagne. ISBN 978-84-8344-174-9 pp 509-511
Jean Louis Yengué, Dominique Boutin, Sylvie Servain-Courant, Laura Verdelli, 2010, Wines of the Loire Valley: activating the quality initiatives which would take into account the landscape? Example of vineyards in Touraine (France). Proceedings VIII International terroir congress, June 2010 Italy, Vol 2 pp 5-125 à 5-131

Titres et diplômes :

- 2000 : Thèse de Géographie de l'Université Paris I – Panthéon - Sorbonne. Mention Très Honorable. Sujet : "L'évolution du couvert ligneux dans l'Extrême-Nord du Cameroun. Utilisation de la photographie aérienne et de l'imagerie satellitaire". Préparée au sein du laboratoire PRODIG sous la direction de Yann CALLOT.
- 1996 : DEA "Géographie et pratique du développement dans le tiers monde" de Paris X – Nanterre. Mention Très Bien, Major de la promotion. Sujet : "Le problème du bois de feu à Maroua (Nord-Cameroun) et son impact sur l'environnement. Bilan des réponses apportées et solutions envisageables". Direction de Marie-Françoise COUREL.
- 1995 : Maîtrise de Géographie à l'Université de Tours. Mention Bien Sujet : "Essai de cartographie par télédétection des plans d'eau en Indre-et-Loire ". Direction de Yann CALLOT

Activités professionnelles dans l'enseignement supérieur en France et à l'étranger :

Cours de Géographie Physique, Paysage, Géomatique en Géographie Histoire et Ecologie (du L1 au M2)
Responsable des UE Initiation à l'analyse des espaces (L1) et Exploitation et mise en forme des résultats (M1)
Directeur d'Etudes Première Année (DEPA)
Membre de l'équipe de direction du département de géographie de l'université de Tours (UFR DESS)
Responsable du M2 Gestion durable des Paysages
Membre élu au conseil de l'UFR Droit Economie et Sciences sociales de l'Université de Tours
Membre de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (37)

Autres activités et expériences professionnelles : Néant

Informations complémentaires éventuelles (facultatif): Néant

A – Mon engagement dans ma section CNU (éventuelle prof de foi de la section)

Proposition de profession de foi Snesup section 23

Les élus Snesup au CNU, section 23 s'engagent à défendre et à promouvoir la diversité des thématiques présentes en géographie et qui sont à la base de richesse de la discipline. Ils souhaitent promouvoir toutes les orientations de la recherche et n'en privilégier aucune en particulier. Ils seront très attentifs aux différentes formes d'enseignement, de publication, de valorisation… que supposent ces divers aspects thématiques et ils ne présupposeront pas qu'il y ait un modèle unique de qualité de la recherche en géographie.

Ils distingueront les sessions consacrées à la qualification de celles qui concernent l'évaluation.

Pour la qualification MdC les élus Snesup n'entendent pas se substituer au jury de doctorat ou disqualifier son rapport. Les élus Snesup apprécieront tous les aspects du dossier des candidats. Ils attacheront une importance particulière à la qualité des publications autres que la thèse, à l'expérience d'enseignement, aux différentes autres expériences professionnelles.

Pour la qualification PR les élus Snesup procèderont avec le même souci d'apprécier l'ensemble des qualités du dossier. Les publications seront jugées en particulier sur leur qualité, estimée à partir des procédures d'évaluation affichées par les supports et confirmée par les rapporteurs, et pas seulement sur leur nombre, ou par le niveau de leur impact factor, qui dépend en partie des thématiques. Les ouvrages, directions d'ouvrages, chapitres d'ouvrages seront considérées au même titre que les articles. Les efforts réalisés pour publier en langue étrangère seront valorisés non seulement dans le cas de l'anglais mais également de toutes les autres langues permettant d'échanger avec des communautés scientifiques et de toucher des publics plus étendus. La variété des activités pédagogiques, la relation entre les enseignements et les thèmes de recherche, l'importance des charges administratives et des implications dans l'institution au niveau local comme au niveau des Pres, seront également prises en compte. Les participations à la diffusion de l'information scientifique (comités de revues, évaluation d'articles….), souvent peu reconnues, la participation aux instances des EPST, seront également valorisées.

De façon générale et durant les sessions de promotion et d'évaluation en particulier les élus Snesup entendent se défier de toute rhétorique ostentatoire sur l'excellence. Ils souhaitent coordonner leurs critères d'évaluation avec ceux du CoCNRS, seule autre instance légitime, où siègent des pairs élus. C'est la qualité de la recherche, sa valorisation la plus large possible vers notre communauté et vers un public étendu, c'est l'implication dans les tâches collectives qui font la qualité d'un dossier d'enseignant chercheur, et que jugera objectivement le Snesup. Les élus apprécieront aussi bien les thèmes de recherche nouveaux, innovants aux marges de la discipline que l'approfondissement des problématiques plus classiques. Ils s'attacheront à prendre en compte la variété des supports de publication qui ne se réduisent pas aux seules revues indexées. Ils prendront en compte également la diversité des régions du monde dans lesquelles travaillent les géographes (coûts et difficultés d'accès aux terrains, particularités de milieux scientifiques plus ou moins bien constitués…).

Ils évalueront donc les dossiers des collègues en fonction de ce que le statut impose et des conditions matérielles dans lesquelles les tâches d'enseignement, de recherche et d'administration sont effectuées. Le travail des docteurs, maîtres de conférence et professeurs s'inscrit dans des conditions matérielles très différentes d'un établissement à l'autre, et ces différences ainsi que la
singularité des parcours des personnes au cours de leur vie professionnelle doivent être prise en compte. Les promotions des collègues ne pourront se caler sur la carte des IdEX, Equipex et labex qui ne concentrent pas la totalité de ce qui se fait de mieux en matière de recherche en France.

Dans leurs pratiques d'évaluation, les candidats du Snesup à la 23e section du CNU s'engagent donc à défendre la pluralité des idées et des approches en géographie. Ils s'engagent à tout faire pour éviter que l'évaluation ne devienne une sanction ou un instrument pointant vers une modulation des services. L'évaluation doit rester un outil permettant aux enseignants-chercheurs de bénéficier d'un retour compétent et constructif sur leurs activités.

Votez Snesup !

B - Avec le SNESUP je m'engage

- à défendre un fonctionnement éthique, transparent et démocratique du CNU, en garantissant la **collégialité des débats et des décisions,** en exigeant 2 rapporteurs par dossier désignés par le bureau, et exigent deux rapporteurs différents à chaque renouvellement de demande de qualification,
- à mettre en débat parmi l'ensemble des collègues de la spécialité des critères d'appréciation des dossiers, prenant en compte l'ensemble des activités des intéressés - enseignement, recherche et tâches collectives en lien avec leur contexte d'exercice - et à communiquer ces critères sur le site du SNESUP.
- à mettre également en débat et à rendre publiques les règles de fonctionnement de la section traitant par exemple le cas de candidature de l'un des membres
- à être à la disposition des candidats pour conseils et informations dans le respect de la confidentialité des débats, en communiquant les résultats des sessions et en rédigeant les comptes-rendus.
- à examiner, en toute indépendance vis-à-vis du nombre d'emplois mis au concours, les candidatures à la qualification en fonction des seuls travaux et activités
- à œuvrer pour un réel droit à l'obtention de CRCT
- à respecter les règles de déontologie, comme nous l'avons toujours fait sans attendre leur officialisation dans un décret, et à combattre les tentatives d'exclusion.
- à ne pas user de ma position d'élu à des fins d'auto-promotion
- à ne pas considérer comme référence, dans un contexte où la politique des restructurations universitaires rend les conditions de travail très différentes d'un établissement à l'autre, les dossiers des collègues dont les conditions d'exercice sont hors du commun : chaire d'excellence, IDEX...

Je combattrai les classements lapidaires A, B, C ou tout autre grille d'évaluation sous forme de nombres ou lettres lors des évaluations individuelles. Nos activités d'EC ne sont pas réductibles à des nombres. Je m'opposerai à ce que nos activités soient détournées pour mettre en place des sanctions ou une modulation de services.

Je proposerai dans la section des référentiels d'évaluation respectueux de la diversité de situations. Je m'engagerai à faire connaître les pratiques de la section, en matière d'évaluation et de promotion. Je n'accepterai pas l'évaluation par l'AERES de nos procédures définies collectivement et souverainement. Je m'associerai aux actions pour que l'évaluation des collectifs de recherche soit retirée à l'AERES et confiée au CNU et au CNRS, comme la loi le permet, afin de ne pas couper l'évaluation individuelle de celle des structures. Je mettrai tout en œuvre pour que le CNU retrouve sa prérogative de traitement des reclassements et pour que l'attribution des PES lui soit dévolue, mettant fin ainsi à une opacité totale.

Fait à Tours , le 10 mai 2011 Signature :